



COMMUNE DE NOUVRON-VINGRE

3 rue des Vautiers – 02290

Arrêté municipal n°2023-10

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur Le Maire de Nouvron-Vingré,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.1

**Vu** le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, lors de l'exécution de travaux de **remplacement de poteau téléphonique (n°571693 rue de la Chainée)**, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

### A R R E T E

**ARTICLE 1er :** La circulation des véhicules sur la rue de la Chainée (voie communale n°7 – de Confrécourt à Vingré) sera alternée par feux tricolores à **partir du 15 octobre 2023**. A cette mesure sont associées, dans les 2 sens de circulation : une limitation de vitesse à 30 km/h aux abords des chantiers, une interdiction de doubler et une interdiction de stationnement.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux : **CONSTRUCTEL PICARDIE**, 69134 Dartilly, sous contrôle des services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**ARTICLE 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 5 :** Le Commandant du groupement de gendarmerie départementale, le Maire de la commune concernée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au registre de la commune.

A Nouvron-Vingré, le 05 octobre 2023.

Le Maire,  
Pierre ERBS.



# COMMUNE DE NOUVRON-VINGRE

3 rue des Vautiers – 02290

---

